



Avertissement

BLEUET NAIN

No 05 – 8 juin 2010

EN BREF :

- Gel des bourgeons à fruits.
- Gel des fleurs.
- Sommaire météorologique.
- Stades phénologiques.
- Travaux culturaux.
- Insecte : altise de l'airelle.
- Maladie : tache ramularienne.
- Mauvaise herbe : fougère aigle.

Gel des bourgeons à fruits

La deuxième semaine du mois de mai a été froide tant pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean que pour la Côte-Nord. Le thermomètre a atteint des températures aussi basses que -11°C . Avant cette période, les températures chaudes ont permis le début du débourrement de la végétation et, par le fait même, affecté la résistance au froid du bourgeon à fruit. Au départ, un retard végétatif avait été diagnostiqué, mais à mesure que la saison avance, on constate que les bourgeons n'ouvrent pas et, lorsqu'ils ouvrent, dans bien des cas, une ou deux fleurs apparaissent seulement. Pour certaines bleuetières, les pertes de rendement seront appréciables.

Gel des fleurs

Lac-Saint-Jean Ouest

Secteurs Saint-Eugène et Notre-Dame-de-Lorette : gel des fleurs dans les baissières.

Lac-Saint-Jean Est

Secteur Nord : un peu de gel des fleurs dans les baissières.

Sommaire météorologique

Côte-Nord

Secteurs Haute-Côte-Nord (Est et Ouest) : température normale le jour, frais la nuit. Très peu de précipitation, manque d'eau.



Saguenay–Lac-Saint-Jean (Est et Ouest)

Pour l'ensemble des secteurs, les conditions climatiques sont très sèches. Il est trop tôt pour évaluer s'il y aura des pertes causées par ce manque d'eau.

Stades phénologiques

Le stade le plus avancé se retrouve surtout sur les coteaux, le stade le moins avancé dans les baissières et pour la variété myrtilloïdes.

Côte-Nord

Secteur Haute-Côte-Nord Est : stades 5 (abscission des écailles, fleurs visibles) et 7 (fleurs ouvertes).

Secteur Haute-Côte-Nord Ouest : stades 5 et 7 (fleurs ouvertes).

Secteur Minganie : stades 5 et 7.

Saguenay–Lac-Saint-Jean (Est et Ouest)

Stades 5, 7 et 9 (abscission des corolles, assèchement du style).

Travaux cultureux

Côte-Nord

Secteur Haute-Côte-Nord Ouest : le broyeur forestier est en opération dans plusieurs bleuetières.

Avertissement : le broyage forestier, dans les conditions climatiques sèches et l'avancement actuel de la végétation, n'est pas recommandé. Lors du broyage, des rhizomes sont sectionnés en bouts plus ou moins longs et lorsque la couche de matière organique est sèche, ces bouts de rhizomes souffriront d'un manque d'eau et ne pourront s'enraciner efficacement. Conséquemment, la période nécessaire au bleuétier pour son aoûtement sera insuffisante.

Secteur Minganie : les travaux de désherbage à l'hexazinone et ceux de fertilisation sont presque terminés.

Secteurs Haute-Côte-Nord (Est et Ouest) : les ruches d'abeilles ont été introduites les 30 et 31 mai. Les épandages d'hexazinone et de fertilisation sont terminés.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Pour plusieurs secteurs, la pollinisation est très avancée.

Altise de l'airelle

Voir cycle de l'insecte (à la page suivante) et photo de l'insecte (à la page 4).

Côte-Nord

Secteur Haute-Côte-Nord Ouest : des échantillonnages ont dénombré jusqu'à 48 larves par 10 coups de filet.

Lac-Saint-Jean Est

Secteur Est : pour deux bleuetières, elles sont très abondantes.



Saguenay

Pour une bleuetière, larves très abondantes.

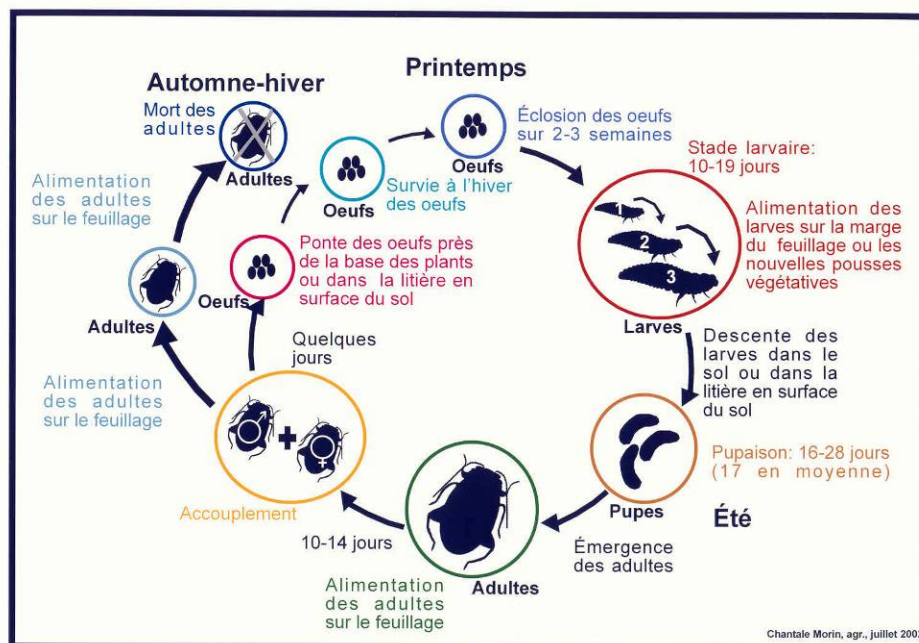
Avertissement : lorsque les captures sont supérieures à 100 larves par 20 coups de filet-fauchoir de 30 cm d'ouverture, un contrôle est recommandé. Il faudra s'assurer lors du traitement que le stade larvaire n'est pas terminé; les larves ne doivent pas être rendues au stade de pupaison dans le sol.

Insecticides homologués

- SUCCESS 480 SC (spinosad 480 g/l) : altise au stade larvaire, délai de 3 jours avant la récolte. Appliquer de 165 à 220 ml par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage.
- ENTRUST 80 W (spinosad 80 %) : altise au stade larvaire, délai de 3 jours avant la récolte. Appliquer de 100 à 132 g par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage.
- DYLOX 420 (trichlorfon 420 g/l) : altise au stade larvaire, délai de 30 jours avant la récolte. Appliquer 2,75 litres par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage.
- DYLOX 80 W (trichlorfon 80 %) : altise au stade larvaire, délai de 30 jours avant la récolte. Appliquer 1,5 kg par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage.

Note : ces insecticides sont toxiques à différents degrés pour les abeilles et autres pollinisateurs domestiques et indigènes. Donc, afin de ne pas causer de mortalité à ces pollinisateurs, il est **important** que l'application de ces insecticides soit effectuée seulement sur les champs en végétation (pousse végétative). Il est important de faire un bon contrôle durant l'année de végétation afin de minimiser les dommages pour l'année suivante. L'application doit également être faite lorsque les pollinisateurs sont inactifs, c'est-à-dire le soir et la nuit. **Lire l'étiquette** du produit avant son utilisation.

Cycle de vie de l'Altise de l'Airelle (*Altica sylvia* Malloch)





Larve de l'altise de l'airelle

Tache ramularienne

Secteur Lac-Saint-Jean Ouest : la tache ramularienne a été observée de façon importante à quelques endroits. Il n'y a pas de traitement fongicide recommandé. Cependant, afin de suivre l'évolution de la maladie, il est important de bien noter la localisation des dommages dans un registre.

Fougère aigle

Dans certains secteurs, la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) a atteint son plein développement sur les terrains en pousse végétative. Cela signifie que les frondes sont complètement déployées. Pour les champs où elle est abondante, c'est le temps de faire un contrôle par contact avec le super-éponge (voir photo ci-dessous). En cette période, il est facile de contrôler la fougère sans risque d'atteindre le bleuetier qui ne mesure que quelques centimètres de long. Mélanger deux quantités d'eau pour une quantité de glyphosate. Lire l'étiquette et respecter le délai minimum recommandé avant une pluie afin que l'herbicide ne soit pas délavé et que la plante absorbe correctement l'herbicide.



Texte rédigé par :

Joseph Savard, technicien agricole, Groupe conseil Agri-vert

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN
ANDRÉ GAGNON, agronome, conseiller en horticulture – Avertisseur
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ
801, chemin du Pont-Taché Nord, Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418 662-6457, poste 249 – Télécopieur : 418 668-8694
Courriel : Andre.Gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – bleuet nain – 8 juin 2010

